

**Bowling de Thônex – Genève**

# **Tournoi OMNIBOWL**

**21 & 22 avril 2012**



**Tournoi Individuel SB**

**Scratch & Handicap**

**Organisé par :**



[http : www.omnibowl.com](http://www.omnibowl.com)

# TOURNOI OMNIBOWL – 21 & 22 avril 2012

L'Omnibowl est un tournoi individuel national ; il est autorisé par Swiss Bowling et ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence suisse.

L'Omnibowl se déroulera au bowling de Thônex (Genève) les 21 et 22 avril 2012.

Les règles nationales s'appliquent ; les organisateurs du tournoi veillent au respect de ces règles.

Le port d'un polo (avec col) ou d'une chemise de bowling est obligatoire.

Le tournoi comprend deux classements :

- un classement scratch, avec 10 quilles de handicap pour les femmes
- un classement avec handicap, selon le tableau officiel.

Chaque joueur effectue une série éliminatoire, dont le résultat est comptabilisé dans les 2 classements.

Dès lors qu'un joueur est finaliste dans le classement scratch, c'est-à-dire dans les 16 premiers, il ne figure plus dans le classement avec handicap, et ce, quel que soit son rang dans les 2 classements.

## Éliminatoires

Les joueurs effectuent 8 parties en rythme doublette, avec un déplacement vers la droite de 7 pistes après 4 parties.

Les 16 premiers de chaque classement accèdent aux phases finales.

En cas d'égalité seront déterminantes :

- la plus petite différence entre les parties pour le classement scratch ;
- le plus petit handicap pour le classement avec handicap ; si celui-ci est identique, la plus petite différence entre les parties sera prise en considération.

## Demi-finales

Elles se déroulent de façon identique pour les classements scratch et avec handicap.

Les 16 premiers effectuent 6 parties supplémentaires qui s'ajoutent au 50% du résultat réalisé lors des éliminatoires.

Les pistes sont attribuées en fonction du classement.

Les joueurs se déplacent de 5 pistes sur la droite après 3 parties.

En cas d'égalité au terme de la 1/2 finale les joueurs seront départagés selon les mêmes règles qu'aux éliminatoires.

Les 6 parties de la phase finale seront prises en considération pour déterminer la plus petite différence.

## Finales

Elles se déroulent de façon identique pour les classements scratch et avec handicap.

Les 8 premiers au total des 14 parties accèdent à une finale Petersen ; 50% de leur score au terme de la demi-finale est repris au départ de cette finale.

Les 8 finalistes effectuent 7 rencontres directes, avec attribution d'un bonus de 20 quilles en cas de victoire et de 10 en cas d'égalité.

En cas d'égalité au classement final, c'est la rencontre directe qui départagera les joueurs. Si la rencontre s'était achevée par une égalité, c'est le résultat scratch (sans bonus) réalisé sur les 7 parties qui sera déterminant.

## Horaires

Samedi 21 avril 2012	09 :30	1 <sup>e</sup> tour
	13 :30	2 <sup>e</sup> tour
	17 :30	3 <sup>e</sup> tour
Dimanche 22 avril 2012	09 :30	Demi-finales
	12 :00	Entretien des pistes
	13 :30	Finales
	16 :00	Distribution des prix

Les éliminatoires et demi-finales se dérouleront en rythme doublette.  
Il sera procédé à un entretien des pistes avant chaque tour éliminatoire.

## Prix d'inscription

Le prix d'inscription est de Sfrs 130 .- ; pour les Juniors il est de Sfrs 90.-.

## Inscriptions

Joueurs de CH Alémanique : à partir du 15.12.2011

Joueurs de la section Jura : à partir du 15.12.2011

Joueurs de CH Romande : à partir du 15.01.2012

Site : [http: www.omnibowl.com](http://www.omnibowl.com) ou

Email : [omnibowl@bbox.fr](mailto:omnibowl@bbox.fr) ou

Tél. : + 41 79 680 26 60 (Iris Karakash)

## TOURNOI OMNIBOWL – 21 & 22 avril 2012

### Tableau des indemnités

	Classement	
	Scratch	Avec Hdcp
	80 participants	
1 <sup>e</sup>	640.-	500.-
2 <sup>e</sup>	520.-	400.-
3 <sup>e</sup>	420.-	320.-
4 <sup>e</sup>	340.-	240.-
5 <sup>e</sup>	270.-	190.-
6 <sup>e</sup>	200.-	160.-
7 <sup>e</sup>	150.-	140.-
8 <sup>e</sup>	130.-	130.-
9 <sup>e</sup>	100.-	100.-
10 <sup>e</sup>	80.-	80.-
11 <sup>e</sup> à 16 <sup>e</sup>	50.-	50.-

Conformément au règlement SB, la planche des indemnités sera adaptée en fonction du nombre effectif de participants en respectant les mêmes pourcentages que le tableau ci-dessus.